



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le projet cantonal des cercles de qualité dans les EMS vaudois sera généralisé à tous les établissements

A la suite des bons résultats du projet cantonal des cercles de qualité dans les établissements médico-sociaux (EMS), ce dernier sera généralisé à tous les établissements d'ici à fin 2016. A fin 2015, la moitié des EMS s'est dotée d'un cercle de qualité pour optimiser qualitativement la prescription des médicaments au sein de l'établissement. Médecin, pharmacien et infirmière-cheffe font partie du cercle. L'effet qualité a pour corollaire une baisse significative des coûts des médicaments.

Lancé en 2009, le projet des cercles de qualité dans les EMS vaudois montre des résultats positifs. En 2015, la moitié des établissements, soit 71 EMS, l'ont rejoint. Les résultats sont réjouissants en matière d'optimisation de la qualité des prescriptions médicamenteuses et de satisfaction des acteurs par la collaboration interprofessionnelle à l'interne des cercles. De plus, la démarche a pour corollaire un effet significatif sur les coûts des médicaments, qui ont diminué de 4 à 7% par an selon les missions des établissements. A ce jour, les économies cumulées sur cinq ans se montent à 3,5 millions de francs.

Un cercle de qualité comprend le pharmacien, qui anime trios à cinq réunions par an sur des thématiques médicamenteuses, le médecin responsable de l'établissement et l'infirmière-cheffe. L'objectif est d'optimiser qualitativement le choix des médicaments prescrits au sein de l'établissement. Les choix font l'objet d'un consensus dont la mise en oeuvre et les coûts sont évalués annuellement.

Le projet financé par le Département de la santé et de l'action sociale porte ses fruits, c'est pourquoi il entend le généraliser à tous les EMS du canton d'ici à fin 2016. Malgré les résultats convaincants, les assureurs maladie ne sont pas encore entrés en matière pour un financement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 décembre 2015

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 04 ; Anne-Sylvie Fontannaz, pharmacien cantonal, 021 316 42 01 – anne-sylvie.fontannaz@vd.ch